

# BULLETIN MUNICIPAL PERCHE-EN-NOCÉ

N°17



PERCHE EN NOCÉ

## ENSEMBLE, RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT !



**TRI DES DÉCHETS**



**LES SAPEURS  
POMPIERS**



**SÉCURISATION NOCÉ**

# ÉDITO

Ce premier semestre a été marqué par la réalisation de nombreux travaux sur la commune historique de Nocé : 1<sup>ère</sup> phase de sécurisation avec mise en place de stationnement et zone 30 et du terrain multisports.

Les travaux d'élaboration du pôle de santé sur Nocé pourront commencer dans le second semestre 2024. L'arrivée du deuxième médecin est toujours d'actualité mais les délais d'instruction sont toujours très longs.

Le restaurant les 3J a été repris par M. et Mme ROCA pour y faire un restaurant boutique du nom de TANDEM. Merci de leur réserver un bon accueil.

De nombreuses activités sportives, touristiques et culturelles seront de nature à combler vos envies afin de passer de belles vacances.

Le conseil municipal ainsi que les tous les agents municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été.

Pascal PECCHIOLI - Maire de Perche en Nocé

La mairie de Perche-en-Nocé



# BUDGET

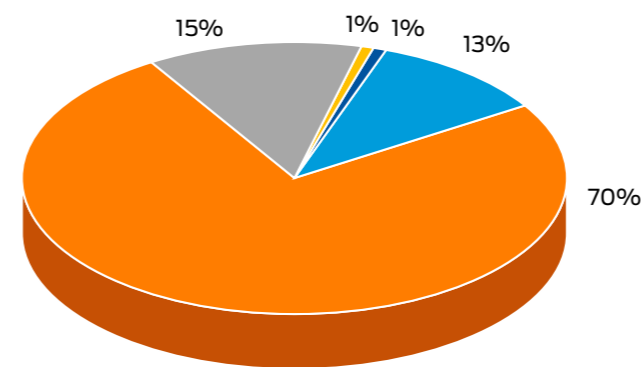
Le conseil municipal a voté le budget 2024 de la commune lors de sa séance du 20 mars 2024. L'ensemble des investissements s'élève à 2 014 318 € y compris les amortissements et le déficit d'investissement. Les taux des impôts fonciers restent identiques à ceux de 2023.

La CAF (capacité d'auto financement) brute 2023 de 437 675 € est en augmentation de 65 000 € par rapport à 2022.

La CAF nette 2023 de 322 318 € est en augmentation de 74 000 € par rapport à 2022.

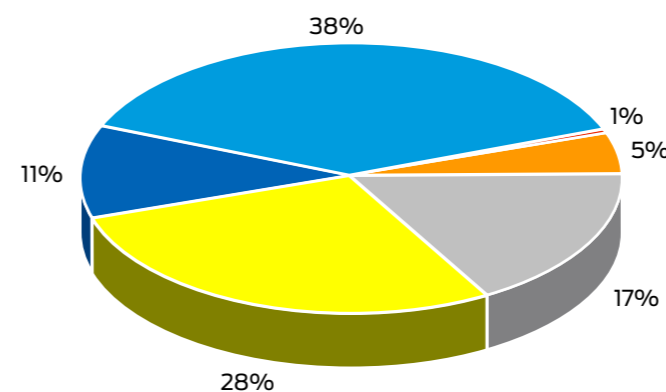
La capacité de désendettement de la commune est de 2,19 ans, c'est très bon ratio par rapport au regard des indicateurs financiers délivrés par le comptable public.

## Les investissements



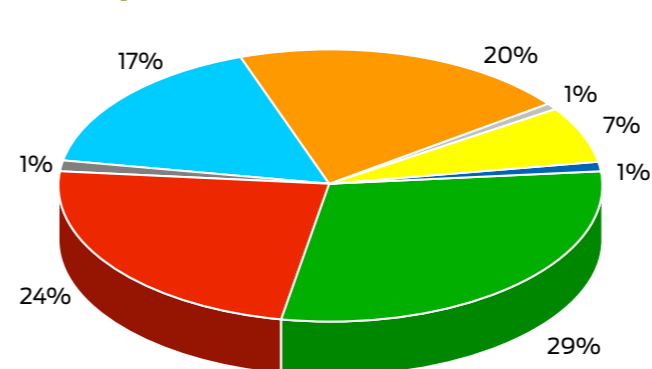
Eglises et cimetières	188 715	13%
Voirie	1 339 385	70%
Bâtiments communaux	229 620	15%
Matériel technique	13 000	1%
Matériel informatique et logiciels mairie et bibliothèques	13 500	1%
<b>Total</b>	<b>1 784 220</b>	<b>100%</b>

## Les recettes de fonctionnement



Attenuations de charges	10 000	1%
Produits des services	130 850	5%
Impôts et taxes	450 000	17%
Dotations, subventions et participations	754 050	28%
Autres produits de gestion courante	292 000	11%
Résultat reporté	1 018 717	38%
<b>Total</b>	<b>2 660 325</b>	<b>100%</b>

## Les dépenses de fonctionnement



Charges à caractère général	448 500	17%
Charges de personnel et frais assimilés	542 220	20%
Attenuations de charges	20 861	1%
Autres charges de gestion courante	177 179	7%
Charges financières	27 685	1%
Dotations aux amortissements	782 035	29%
Virement à la section d'investissement	633 903	24%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 842	1%
<b>Total</b>	<b>2 660 325</b>	<b>100%</b>

**p3**  
Budget

**p4-5**  
Actualités : Le SDIS

**p6-7**  
Actualités :  
Pratiques  
environnementales

**p8-9**  
Vie associative en photos

**p10-11**  
Vie municipale :  
Point travaux

**p12-13**  
Agenda

**p14**  
Vie municipale :  
La parole aux élus

**p15-16**  
Vie pratique

Directeur de la publication  
Pascal Pecchioli

Impression  
Imprimerie Bellêmeoise

Crédits photos  
Catherine Boucault,  
Olivier Steigel.

Conc. graphique  
AleX Céalis

Tiré à 1 500 ex.



Slt Marchand



Lt Guerlesquin

## Le centre de secours de Nocé à 120 ans

**Le Centre de secours de Nocé a été créé en 1904.  
Petit retour sur son histoire.**

Le Centre de secours fait suite à l'acquisition en 1894 d'une pompe à bras achetée par la commune, prémices de l'organisation d'une réponse au besoin de secours des habitants de la commune.

Suite au décret ministériel prescrivant l'organisation de corps de sapeurs-pompiers communaux en septembre 1903, l'assemblée municipale de Nocé officialise la création d'un corps communal de 16 sapeurs-pompiers. Le 1<sup>er</sup> chef de corps est alors le sous-lieutenant Marchand : Menuisier à Nocé.

120 ans que les sapeurs-pompiers de Nocé maintiennent ce centre de secours qui répond à tous les types de demandes de secours des habitants de la commune de Perche-en-Nocé.

Notre secteur englobe les communes de Nocé, Berd'huis, Saint-Aubin-des-Grois, Préaux-du-Perche, Saint-Jean-de-la-Forêt (en partie), Colonard-Corubert, Dancé pour une population défendue estimée à environ 3 300 personnes. Nous intervenons aussi en renfort vers d'autres communes et les centres de secours voisins nous complètent.

C'est presque historiquement toujours le même volume de femmes et d'hommes qui composent les effectifs. En 2024 ce sont 4 femmes et 10 hommes qui sont aux manettes et qui répondent aux sollicitations des habitants de Perche en Nocé.

Ces femmes et ces hommes dont j'ai la chance d'être le chef ne ménagent pas leurs efforts afin d'être disponibles à tout moment, se former, maintenir leurs connaissances afin de pouvoir en tout temps et en tous lieux répondre à vos demandes de secours...

2024 célébrera les 120 ans d'existence de ce centre de secours de Nocé. Soutenus par les habitants de Perche en Nocé et nos élus nous espérons continuer encore longtemps cette histoire avec des volontaires qui viendront remplacer les anciens et grossir nos effectifs avec dévouement et altruisme.

Rendez-vous est pris le 21 juillet 2024, avec le soutien de notre amicale, le concours du comité des fêtes, de la mairie et du service départemental d'incendie et de secours de l'Orne nous organisons une journée portes ouvertes...

Soyez prudents et prenez soin de vous.

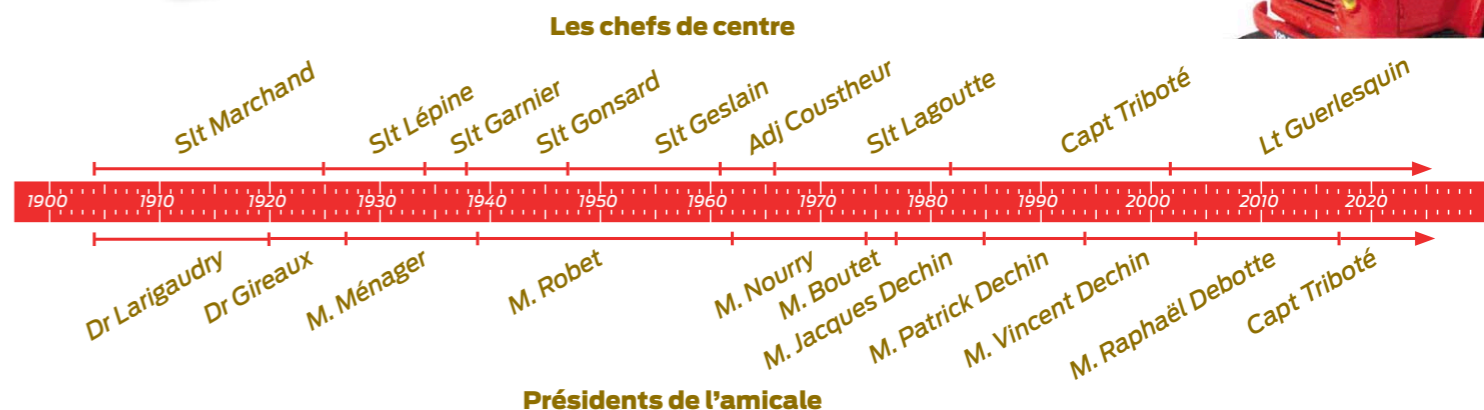
Lieutenant Bruno GUERLESQUIN  
Chef du Centre de Secours

*De gauche à droite et de haut en bas : Nicolas Gauthier, Stéphane Lemeunier, Cédric Marais, Nastia Lenfant, Bruno Guerlesquin, Jean-Yves Dworianyn, Margaux Jacquelin, Olivier Bertrand, Jean-Michel Debray, Baptiste Gauthier.*

*Et absents sur la photo mais bien présents au centre de secours, Madelena Gregorio, Stanisse Lenfant, Benjamin Seewald, Mathéo Gautier, Franz Pilatte, Christophe Serradeil, Maëlis Maurais, Maëlysse Gauthier*



## Le centre de secours de Nocé à 120 ans



### Nos soldats du feu de 2024 qui ne sont pas des stars mais des héros de tous les jours

*Nos pompiers fidèles au devoir de mémoire*



**Portes ouvertes  
21 juillet 2024**

Centre de Secours  
24, rue Modeste Romet  
Nocé  
61340 Perche-en-Nocé



## Vers de meilleures pratiques

De nouvelles normes arrivent pour mieux respecter notre environnement.

### Évolution du tri des biodéchets 2024

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi AGEC impose de trier les biodéchets avec pour but d'inciter à mieux maîtriser l'impact environnemental et le coût pour la collectivité. Leur compostage doit être effectué et permettre de réduire d'un tiers le poids des déchets. Chaque habitant va pouvoir trier ses biodéchets et deux solutions seront proposées en fonction de son habitat.

#### Le bac composteur individuel

Cette solution est plutôt conseillée si l'on dispose d'un jardin.

Le SMIRTOM propose de fournir 2 types de composteurs, chacun est livré avec un seau de compostage :

- 300 litres pour un budget de 36 €.
- 600 litres pour un budget de 44 € (pour une famille de 3 personnes ou plus).

Il suffit de faire la demande sur le site [smirtom-percheornais.fr](http://smirtom-percheornais.fr) pour vous inscrire à la prochaine distribution de ces derniers.

#### Les composteurs collectifs

Ce derniers vont être installés dans chaque centre bourg de Perche-en-Nocé (sauf Saint-Aubin ou chaque habitation dispose d'un jardin).

Un guide de compostage sera disponible pour répondre aux questions de chacun afin de mieux réussir ce passage à de nouvelles pratiques.

Ce sont donc plus de 1,2 millions d'euros dépensés chaque année (qui pourraient être évités) car le tri ou le compostage n'est pas fait.

### Comment gérer les déchets verts ?

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

Non, un arrêté préfectoral régit le brûlage des végétaux. Faire un feu de jardin expose à une amende de 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement. Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits « déchets verts » issus de la taille, d'élagages, de débroussaillage est interdit.

Faire un feu dans son jardin pour brûler des végétaux dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. La toxicité est par ailleurs renforcée s'ils sont humides ou s'ils sont brûlés avec du plastique ou des solvants.

#### Les activités agricoles

Les activités forestières et agricoles sont autorisées par dérogation du 15 octobre au 15 mars dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral NOR2340-20-00001 du 27 août 2020.

#### Les solutions alternatives

Le mulching, le compostage ou déposer vos déchets verts à la déchetterie la plus proche (information page 16).



## environnementales

Voici les dernières informations pour aider chacun-e à respecter leur application.

### L'entretien des cours d'eau

Le changement climatique touche toutes les régions du monde. Nous sommes confrontés à des précipitations et des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents. Les épisodes pluvieux de cet hiver le démontrent. Les inondations rappellent que l'entretien des cours d'eau est une nécessité impérieuse.

Tous les propriétaires de parcelles attenantes à un cours d'eau sont chargés de son entretien (article L.215-14 du Code de l'Environnement).

#### Un bon entretien de cours d'eau vise :

- un objectif d'écoulement afin de permettre une libre circulation et une continuité des eaux ;
- un objectif de qualité afin de permettre une qualité de l'écosystème que représente le cours d'eau ;

L'entretien régulier, précisé par le Code de l'Environnement, correspond à : "l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, qui peuvent former des bouchons et favoriser les inondations, l'élagage ou le recépage de la végétation des rives (le dessouchage est interdit), le faucardage localisé".

#### Ce qui est interdit :

- le désherbage chimique ;
- le dessouchage, hormis dans les cas particuliers de menace immédiate de formation d'embâcles ;
- la modification du lit du cours d'eau, en dehors d'une procédure préalable ;
- le curage de cours d'eau, conduisant à un recalibrage, sans autorisation préalable ;
- l'utilisation d'un godet trapèze car celui-ci reprofile le lit et altère les berges. Il est à réserver pour l'entretien des fossés ;
- le stockage des produits de curage sur les bandes tampons ou végétalisées. Ils seront étalés en couche mince sur les terrains avoisinants ;
- la exhaussement du niveau du terrain naturel en berge, ou la création d'un remblai en zone inondable.

L'entretien régulier des cours d'eau par le propriétaire riverain n'est pas soumis à procédure préalable au titre de la loi sur l'eau. Pour tout autre intervention, il convient de s'adresser à la mairie ou demander conseil à un agent de la police de l'eau à la direction départementale des territoires.

Photos ci-contre : crue de l'Erre au printemps 2024





Le loto du Comité des fêtes de Nocé le 18 février



Repas dansant organisé par le Comité des fêtes de Dancé le 24 février



Atelier paniers à Préaux en mars



Troc graines et plantes au jardin partagé de Nocé le 9 mars



Concert country au Pré à liens le 9 mars



Bourse aux vêtements à Préaux le 14 avril organisée par l'APE

## LA VIE LOCALE EN PHOTOS

Voici en images la preuve du dynamisme des diverses associations qui animent le territoire de notre commune. Qu'elles en soient ici remerciées !

VIE ASSOCIATIVE



Concert gospel organisé par Nocé Patrimoine le 10 février



Concert de Garcia Fons Antonin organisé par l'Association Moulin Blanchard le 23 février



Exposition au moulin Blanchard - Champ des Impossibles parcours 05



Journée pêche du Comité des fêtes de Préaux le 7 avril

Vide grenier du Comité des fêtes de Nocé le 21 avril



VIE ASSOCIATIVE

Cérémonies du 8 mai à Nocé



Vide grenier du Comité des fêtes de Colonard le 12 mai



## Sécurité du bourg de Nocé

Réouverture à la circulation dans le bourg de Nocé après la 1<sup>ère</sup> phase de travaux de sécurisation achevée

Suite à une demande des habitants du bourg de Nocé, et après relevé de vitesse effectué en 2022, il avait été décidé d'entreprendre des travaux de sécurisation du bourg.

Dans la gazette n°15, le projet choisi, élaboré avec les services du Conseil Départemental de l'Ome avait été présenté et aujourd'hui, la phase 1 des travaux sur un des axes principaux et le croisement central du bourg est terminé.

Quatre mois de travaux étaient prévus et les délais ont été respectés malgré les imprévus et les aléas climatiques inhérents à cette période.

La mairie remercie les habitants pour leur compréhension et espère que le résultat apportera la sécurisation escomptée.



Carrefour du centre bourg finalisé



Préparation du chantier rue de l'Ormicolet



Aménagement du carrefour au centre bourg

## Point sur les travaux entrepris sur le territoire de la commune de Perche-en-Nocé

### NOCÉ

- Aménagement et sécurisation du bourg.
- Aménagement d'un terrain multisports.



### PRÉAUX

- Aménagement du parking du café associatif et plan d'eau.
- Toiture du local technique.



### SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT

- Restauration du calvaire.
- Toiture du garage du logement communal.



### DANCÉ

- Remplacement des chéneaux et menuiseries de l'église Saint Jouin.
- Peinture de la grille de la salle des fêtes.



### SAINT-AUBIN-DES-GROIS

- Restauration des toilettes sèches.



### COLONARD-CORUBERT

- Rampe d'accessibilité de la mairie.
- Réfection de l'entrée du cimetière du vieux Colonard.



## Affichage et publicité : les nouvelles règles

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'application de la réglementation de l'affichage et de la publicité extérieure est une compétence de la commune.

Ces mesures ont pour but de protéger le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles en respectant les paysages et le patrimoine culturel.

Pour mieux vous aider, un guide de bonne pratique a été édité en juin 2018 par le Parc Naturel Régional du Perche qui indique les obligations spécifiques à notre territoire.

### TOUTE PUBLICITÉ FIXE ET PERMANENTE EST INTERDITE SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PERCHE

Les enseignes sont autorisées pour les professionnels (entreprises, commerces, artisans). Elles nécessitent une demande d'autorisation et de déclaration préalable à déposer en mairie pour être validée. Document téléchargeable sur le site [www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R24287](http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R24287)

Les pré-enseignes temporaires (affiches) sont autorisées pour les associations : affichages temporaires qui concernent les manifestations exceptionnelles à caractères touristiques ou culturelles de moins de 3 mois sont soumis à la réglementation.

Les infractions à cette législation peuvent faire l'objet d'amende pouvant aller jusqu'à 7500 €.

### En pratique :

Les associations et autres particuliers doivent adapter leur affichage à l'intérieur des communes aux critères suivants :

- Affichages interdits sur poteaux, arbres, panneaux de circulations routières, mur et clôtures grillagées.
- Taille d'affiche à respecter H max 1 m, L max 1,5 m. Pas d'affichage à plus de 2,2 m au-dessus du niveau du sol. Fixation sur mat uniquement. H max 1,2 m et épaisseur max 15 cm.

- Bâche interdite.
- Quantité d'affiches limitée et distance maxi d'implantation de 5 km par rapport au lieu de la manifestation
- Installation maxi 3 semaines avant la manifestation et retrait 1 semaine après.

Les infractions à cette législation peuvent faire l'objet d'amende pouvant aller jusqu'à 7 500 € et d'astreinte journalière en cas d'affiche non retirée.

Pour les affichages hors bourg, une demande d'autorisation doit être faite à la direction départementale du territoire.

Plus d'informations sur le site [www.parc-naturel-perche.fr](http://www.parc-naturel-perche.fr) (rubrique documentation).



### Panneau Pocket

Les associations peuvent aussi utiliser Panneau Pocket comme support de communication. Il suffit d'envoyer vos affiches à la mairie qui les diffusera.

## Juillet

mar 2

**JOURNÉE DE LA FORME**  
*Les Aînés Ruraux*  
Nocé - Salle des fêtes

sam 6 - 16h

**PERCHE EN ROCK**  
**Festival de musique**  
Préaux - Le Boistier

sam 6 - 17h30

**UN COUP AU COEUR**  
**Conférence de la romancière**  
**Emmanuelle Boysson**  
*Nocé Patrimoine*  
Nocé - Salle des fêtes

sam 6 - 19h

**LE ROI ARTHUR**  
**Opéra de Henry Purcell**  
Préaux - Théâtre Basse Passière

sam 6 - 22h

**DÉAMBULATION THÉÂTRALI-**  
**SÉE - Compagnie Mycelium**  
*Association Moulin Blanchard*  
Nocé - le Blanchard

dim 7 - journée

**JOURNÉE PÊCHE**  
*Comité des fêtes*  
Préaux - Étang

sam 13 - 20h

**KIRIE KRISTMANSON & ANNE**  
**BERRY - Alto et nouveau cycle**  
**de chansons "Floralia"**  
Préaux - Au Pré à liens

sam 20 & dim 21

**FÊTE COMMUNALE - Cochon**  
**grillé, feu d'artifice, vide grenier**  
**avec les stands Nocé Patrimoine,**  
**Cap Djeun's**  
Nocé - Terrain communal et salle  
des fêtes

sam 20 - 19h30

**SWING JAZZ 267**  
**Piano, guitare et chanteuse**  
Préaux - Théâtre Basse Passière

sam 20 - 20h

**RIMÉ - Rap et slam**  
Préaux - Au Pré à liens

sam 20 - 20h30

**CLÉMENT ET JÉRÔME BRAJ-**  
**MAN - Concert Jazz**  
*Association Moulin Blanchard*  
Nocé - le Blanchard

dim 21 - journée

**PORTES OUVERTES DES**  
**POMPIERS**  
*SDIS*  
Nocé - Centre de secours

ven 26 - 20h30

**LOUISE JALLU SOLO**  
**Musique du monde (Grèce/Ely-**  
**tis, Palamas, Blake)**  
*Festival oreille du perche - 3<sup>e</sup> édition*  
Église de Corubert

sam 27 - 20h

**DUO JLT - Chanson**  
**française**  
Préaux - Au Pré à liens

## Août

ven 2 - 19h

**ENSEMBLE CORRESPON-**  
**DANCE ET SON ÉCHAPPÉE**  
**NORMANDE À VÉLO**  
**Concert de musique baroque**  
**pour instruments et voix**  
Préaux - Théâtre Basse Passière

sam 10 - 20h30

**BRUNO DUCRET - Concert jazz**  
*Association Moulin Blanchard*  
Nocé - le Blanchard

sam 24 - 19h30

**FÊTE COMMUNALE - Cochon**  
**grillé, feu d'artifice**  
*Comité des fêtes de Préaux*  
Préaux

ven 30 - 20h

**AVEC DES GENS ARMÉS**  
**Duo post pop**  
Préaux - Au Pré à liens

### EXPOSITIONS

**ÉTÉ CULTUREL 2024**  
**Du 22 juin au 22 septembre**  
**Le Moulin Blanchard - Nocé**



*Sortie de résidence Steve Wilfrid  
Moungoungui en janvier - Association  
Moulin blanchard*

## Septembre

dim 8 - journée

**VIDEGRENIER - guinguette, con-**  
**cours éplucheur de pommes**  
*Comité des fêtes de Dancé*  
Dancé - Terrain de foot

dim 8 - journée

**JOURNÉE PÊCHE**  
*Comité des fêtes de Préaux*  
Préaux - Étang

ven 13 - 20h

**CHTOLOGO - Entre théâtre et**  
**chansons**  
Préaux - Au Pré à liens

sam 14 & dim 15

**FESTIVAL DU POLAR NOIR EN**  
**PERCHE**  
*Association Moulin Blanchard*  
Nocé - le Blanchard

sam 21 & dim 22

**JOURNÉES EUROPÉENNES DU**  
**PATRIMOINE**  
*Le programme des manifestations sera  
édité par la CdC Cœur du Perche*

sam 21 & dim 22

**TABLE RONDE ET RANDONNÉE**  
**AUTOUR DE FRIEDENSREICH**  
**HUNDERTWASSER**  
*Association Moulin Blanchard*  
Nocé - le Blanchard

sam 21 - 19h

**JOURNÉES EUROPÉENNES DU**  
**PATRIMOINE - MARIA ET MARIE**  
**Lecture conférence-spectacle**  
Préaux - Théâtre Basse Passière

sam 28 - 19h

**LE COURONNEMENT DE POPPÉE**  
**Opéra de Monteverdi**  
Préaux - Théâtre Basse Passière

## Octobre

dim 6 - journée

**JOURNÉE PÊCHE**  
*Comité des fêtes*  
Préaux - Étang

sam 12 - 19h

**HANSEL ET GRETEL - Opéra**  
**d'Engelbert Humperdinck**  
Préaux - Théâtre Basse Passière

*Concert des escadrons volants à  
Préaux le 19 mai*



*Soirée Gérard Mordillat organisée par  
la bibliothèque de Préaux*

## Novembre

dim 3

**REPAS DES ANCIENS**  
Nocé - Salle des fêtes

dim 17 - 14h

**LOTO**  
*Comité des fêtes Nocé*  
Nocé - Salle des fêtes

sam 23 - 20h

**SOIRÉE BEAUJOL'JAZZ**  
*Nocé Patrimoine*  
Nocé - Salle des fêtes

dim 24 - 10h

**MARCHÉ ARTISANAL**  
*Comité des fêtes*  
Préaux - Place du Plénitre

## Décembre

sam 14 - 10h

**MARCHÉ DE NOËL**  
*Nocé Patrimoine*  
Nocé - Salle des fêtes



*Le procès des animaux organisé par  
le comité des fêtes de Préaux*

## Hommage à Olivier Potts

Olivier Potts nous a quittés début janvier 2024. Arrivé à Nocé le 1<sup>er</sup> avril 2010, il a participé activement à la vie nocéenne au travers de l'association Nocé Patrimoine dont il a été le premier président, à la banque alimentaire et à l'association Moulin Blanchard.

Entré au conseil municipal de Nocé lors des élections de mars 2014 de Nocé, il est devenu Maire délégué de Nocé en 2020.

Les élus, les secrétaires et les agents communaux s'associent à la peine de Claire, son épouse et de sa famille. Tous ont apprécié sa bienveillance et son attention aux autres dans tous les instants partagés.

Qu'il soit remercié pour son dévouement et ses qualités humaines qui resteront dans l'esprit de tous ceux qui l'ont côtoyé.



## La parole aux élus

### Liste « Vivre et travailler ensemble à Perche-en-Nocé »

Gérer la commune, c'est forcément faire des choix en utilisant le budget dont elle dispose. L'objectif de notre liste est de préparer les années à venir tout en maintenant au maximum la qualité des services déjà présents sur le territoire communal en tenant compte des aléas et imprévus qui se présentent forcément au cours d'un mandat.

Les deux grands projets annoncés dans le journal communal d'il y a un an sont en partie réalisés :

- Sécurité aménagement du bourg (phase 1)
- Construction d'un terrain multisports

La suite des efforts va se concentrer sur la réalisation du Pôle de Santé (PSLA) et l'arrivée du deuxième médecin, le projet d'implantation pour le maintien de la nouvelle gendarmerie qui sont autant de projections sur l'avenir pour assurer au mieux le nom de notre liste « Vivre et travailler ensemble à Perche en Nocé ».

Le maintien et l'évolution des services utiles au plus grand nombre ont déjà été à ce jour la première préoccupation de ce mandat et resteront l'objectif à remplir pour les années futures.

Dans ce but, le choix du regroupement de nos 6 communes pour créer la commune de Per-

che en Nocé a permis d'accéder à des financements supplémentaires afin de réaliser ces projets importants pour le développement du futur de la commune et le maintien des services existants sur son territoire.

Quelques soient les griefs et critiques, nous continuerons à y consacrer toute l'énergie voulue avec pour but d'aboutir à la réalisation de ces projets qui doivent améliorer la qualité de vie et le quotidien du plus grand nombre des habitants de Perche en Nocé.

Cela reste notre seul objectif ! « Vivre et travailler ensemble à Perche en Nocé ».

### Liste « Partage et Considération »

Il est tellement simple de se plaindre que les élus de la minorité ne feraient « que de la critique » quand dans le même temps, depuis le début du mandat, la municipalité ne répond, ni à toutes leurs questions, ni à leurs propositions constructives, orales et écrites. Les élus de Partage et Considération n'ont pourtant jamais cessé de contribuer. Ils ont soutenu ce qui leur semblait cohérent mais ils se sont manifestés aussi contre certaines propositions, des subventions disproportionnées à deux associations par exemple, ou l'élection du nouveau maire délégué qui ne serait pas de Nocé. Parfois même, ils ne participent pas au vote pour ne pas cautionner un dossier mal défini.

Ainsi, après 4 années de mandat, nous mesurons davantage encore comment sont menées les affaires courantes et comment la municipalité répond « au coup par coup » le plus souvent, sans se donner les moyens de planifier

sur le long terme (rénovation thermique des bâtiments communaux, entretien du patrimoine routier ou bâti et des toitures notamment, adaptation au changement climatique, vieillissement de la population, urbanisation...). Sachant que les finances sont confortables mais qu'il convient quand même de dépenser précisément et le plus justement possible. « On fait au fur et à mesure de nos moyens » a-t-on entendu souvent, comme si la commune était pauvre... Mais les moyens existent puisque la commune est capable de dépenser 15 000 € en frais d'avocat pour gérer des contentieux, de rembourser 16 000 € par an pour l'achat d'une ferme mise à disposition gratuitement d'une association pour quelques spectacles, ou encore 16 000 € de frais de téléphonie annuellement...

Que dire d'un projet d'aménagement dit « de sécurité » mené sans les riverains, sans traiter la mise aux normes des cheminements piétons et sans considérer tous les stationnements utiles qui ont été supprimés.

Les élus de l'opposition, au nom des habitants, se posent des questions : pourront-ils bénéficier d'une boulangerie pour laquelle plus de 100 000 € ont été investis, une épicerie et un café-restaurant pérennes, après la fermeture définitive du tabac/journaux. Quel est le devenir des commerces de Nocé, quelles ouvertures et projets pour les autres villages de la commune nouvelle ? Pourquoi les commissions, outils de la démocratie représentative, ne se réunissent pas pour faire avancer les dossiers ?

Gestion souvent « approximative » dans laquelle les élus Partage et Considération ne se reconnaissent vraiment pas.

## LES INFOS PRATIQUES DE



### Médecin généraliste

**Dr Encarnación Cubero Peral**

8 rue de Courboyer – Nocé

02.33.73.30.90

Lun, mar, mer, ven : 8h - 15h

Jeu : 8h - 12h30 et 16h - 19h.

Consultations sur rdv :

<https://www.maia.com>



### Médicobus

4 pl du Dr Gireaux - Nocé

Ven : 9h - 12h

Consultation sur rdv par téléphone :  
06.24.79.59.44



### Pédiatre

**Dr Michel Robin**

6 pl du Dr Gireaux - Nocé

Exclusivement sur rdv par sms :  
06.14.08.80.80



### Infirmières

**Sophie Delebarre,  
Jocelyne Dutertre,  
Christelle Paris,  
Jeanne Chauveau,  
Magalie Mauny**

6 pl du Dr Gireaux - Nocé

Mer et sam : 8h - 8h30 sans rdv  
ou rdv au 06.33.50.24.83



### Pharmacie

**Pharmacie des collines**

Marianne Kouba

6 pl du Dr Gireaux - Nocé

02.33.73.54.19

[pharmaciadescollines@orange.fr](mailto:pharmaciadescollines@orange.fr)

Lun, mar, jeu, ven : 9h - 12h45, 14h15 - 19h

Mer et sam : 9h - 12h45



### Assistantes sociales - CCAS

Lun au ven : 8h30 - 17h30 au  
02.33.85.30.20 et sur rdv à Nocé.

### Banque alimentaire

Distribution à la mairie de Colonard  
deux jeudi par mois : 15h30 - 17h  
Contacts :  
02.33.85.30.20 ou 02.33.73.41.18



### Assistantes maternelles

#### Dancé

Martine Dammerey - 02.33.83.02.06

#### Nocé

Auréli Le Gall - 02.33.25.32.93

Céline Margris - 02.33.25.21.50

#### Colonard-Corubert

Élodie Prévost - 02.33.73.33.28

#### Préaux-du-Perche

Stéphanie Lobjois-Durand - 06.27.46.19.83

Valérie Verrier - 02.33.83.72.19

#### Maison des Assistantes Maternelles Nocé

Isabelle Germond - 06.24.60.53.18

Sandra Guilbert - 07.69.24.25.23





# LES INFOS PRATIQUES DE



## Coordonnées des mairies

### Perche-en-Nocé

02.33.73.41.18  
mairie@percheennoce.fr  
Lun-ven : 8h30 - 12h30



sur rdv  
Lun, mar, jeu après-midi

### Colonard-Corubert

02.33.73.44.55  
mairie.colonard-corubert@laposte.net  
Ven : 14h - 18h



### Dancé

02.33.83.03.25  
mairie.dance61@wanadoo.fr  
Ven : 13h45 - 16h45

### Préaux-du-Perche

02.33.83.04.13  
mairie-preauxduperche@wanadoo.fr  
Mar : 14h - 18h, ven : 14h - 16h

### Saint-Aubin-des-Grois

02.33.85.98.97  
mairie.de.saint-aubin-des-grois@wanadoo.fr  
Lun : 14h - 16h

### Saint-Jean-de-la-Forêt

02.33.73.43.88  
mairie.de.saintjeandelaforet@wanadoo.fr  
Jeu : 9h15 - 12h15

### Bibliothèque de Nocé

02.33.83.27.60  
Mar, Mer, Jeu : 16h - 18h  
Sam : 10h - 12h

## Bibliothèques



### Bibliothèque de Préaux

02.33.83.56.35  
Mar : 17h - 19h  
Mer : 14h30 - 18h30  
Ven : 16h - 18h

## Déchetteries

Horaires d'été : 1<sup>er</sup> avr - 31 oct



### Rémalard

Lun au Sam : 9h - 12h, 13h30 - 18h

### Berd'huis

Lun au Ven : 13h30 - 18h  
Sam : 9h - 12h, 13h30 - 18h

### Colonard-Corubert

Lun au Ven : 13h30 - 18h  
Sam : 9h - 12h, 13h30 - 18h  
Distribution gratuite de compost et mise à disposition d'un broyeur de végétaux

Atchoum  
LE TRANSPORT SOLIDAIRE  
A BESOIN DE VOUS !

En ne changeant rien à vos trajets quotidiens, vous pouvez sûrement rendre service à quelqu'un de votre territoire, en covoiturant. Sur votre temps libre, vous pouvez également aider quelqu'un qui n'a pas de solution de transport en le conduisant là où il a besoin d'aller.

Peut-être une fois, peut-être régulièrement, participez sur votre territoire !

0 806 110 444  
Service gratuit + prix réduit

www.atchoum.eu



## Transport à la demande

« ATCHOUM » est un nouveau service en remplacement du Transport à la demande précédemment disponible sur le territoire de la CdC Cœur du Perche. Renseignements au 0.806.110.444 [www.atchoum.eu](http://www.atchoum.eu)



## Borne de recharge voitures électriques

Elle est située derrière le Coccimarket de Nocé. Connectez-vous sur le site [www.61mobility.fr](http://www.61mobility.fr) pour obtenir votre badge.

